



## Préparation à l'examen professionnel Professeur de l'enseignement artistique

L'accès à cette préparation ne nécessite pas de **test d'orientation** préalable.

<b>Apport de connaissances</b>	<b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> <b>Présentiel : 6 h / 1 jour</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b>  <b>Culture territoriale</b> <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b> <b>Distanciel : 27 h / 4,5 jours</b>
<b>Epreuves d'admission</b>	<b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b>

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.

L'inscription au concours ou à l'examen se réalise via le site <https://www.concours-territorial.fr/>